



Commune de Neuve Chapelle

QUELQUES RAPPELS CIVIQUES :

- Les jeux de ballons sont interdits sur la place devant et derrière l'église.

- Pour la tranquillité et le respect des voisins, les travaux de jardinage, la taille des haies et les tontes de pelouse sont interdits le dimanche en journée mais tolérés le matin. Dans la semaine, n'oublions pas qu'il y a une heure raisonnable pour arrêter les travaux bruyants.

- Rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets végétaux ainsi que les déchets ménagers.

- La loi sur les « Accès Handicap » nous demande de libérer les trottoirs et de laisser un passage suffisant pour un piéton, une chaise roulante, une poussette d'enfant. C'est la raison pour laquelle nous avons enlevé les bordures.

- Ne vous garez pas trop près d'un virage, cela empêche la visibilité et peut créer un accident.

- Les déjections des chiens en promenade doivent être ramassées par l'accompagnant. Les chiens même tenus en laisse, sont interdits sur le terrain de sport, par respect pour les enfants, les footballeurs et les joueurs de pétanque... Chaque propriétaire est responsable de son chien vagabondant ou en laisse.

Rappel :

La ruelle du Curé est fermée le temps des travaux d'assainissement (Sauf pour les riverains)

Cérémonie Flash Info Mai 2015

La Municipalité a remis le diplôme du Travailleur de la Commune 2015 à :

- ☆ Mme Melinda TORQUE, échelon argent (25 ans)
- ☆ Mme Brigitte BOUCHER, échelon grand or (40 ans)
- ☆ M Christian BOUCHER, échelon grand or (40 ans)
- ☆ M Bernard TAILLIEU, échelon grand or (40 ans)

Ce fut l'occasion de remettre deux distinctions particulières :

- ☆ Le diplôme de Maire-adjoint honoraire à Mme Christiane DELEMOTTE
- ☆ Le diplôme et une médaille honorifique pour les services rendus à l'église à Mme Alice CREPIN

Félicitations et merci à tous.



Cérémonie du 7 Mai

Le 7 mai à 18h30, la cérémonie du 70^{ème} anniversaire de la commémoration de la victoire du 8 Mai 1945 s'est déroulée au monument au mort.

Une gerbe a été déposée par la Municipalité et l'Association du Souvenir Français de l'Alloeu.

Le discours du secrétaire d'Etat a été lu par M Luc Marchand



Permanence de Monsieur le Conseiller Départemental :

Monsieur GAQUERE, tiendra sa permanence, en Mairie, le vendredi 5 juin de 17h à 17h30.

Permanence de Monsieur le Député :

Monsieur Saint André, tiendra sa permanence en Mairie, le vendredi 5 juin de 17h à 17h30.

La Mairie

Durant la période estivale, la Mairie sera ouverte aux horaires habituels, à savoir :

Lundi, Mardi et Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 17h et
Vendredi de 15h à 18h30.

En dehors de ces horaires, vous pouvez toutefois nous joindre par téléphone au 03.21.26.08.84 pour toute information ou renseignement.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Petit Rappel, le prochain passage des encombrants aura lieu le 04 novembre à partir de 4h30.

Sept déchetteries sont disponibles : (Marles-les-Mines, Calonne-Ricouart, Bruay-la-Buissière, Ruitz, Béthune, Nœux-les-Mines et Haines-les-Labassée.)

Horaires d'ouverture des déchetteries (sauf Nœux-les-Mines) :
Du mardi au samedi de 9h20 à 18h et les dimanches et jours fériés de 9h20 à 12h.
Fermées tous les lundis, le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} Mai.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Vous venez d'arriver dans le village et nous sommes heureux de vous compter parmi nos administrés. N'hésitez pas à vous rendre en Mairie, munis de vos cartes d'identité et de votre livret de famille afin que nous puissions vous informer sur les démarches administratives (inscription électorale, changement de carte d'identité ...)

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Des vols successifs d'éléments décorant les monuments funéraires ont eu lieu ces dernières semaines au cimetière, afin d'éviter de tels agissements, nous vous demandons de bien vouloir fermer la porte après chaque passage.
Merci de votre compréhension.

Balade les Sepoys 1914-1918

Le 28 juin prochain, l'association « l'Alloeu terre de bataille, 1914-1918 » organise une balade d'environ 5 kilomètres sur le thème des Sepoys 1914-1918 mythes et réalités.

Le rendez-vous est fixé à 14 heures devant l'Eglise. Une participation de 3€ est demandée à chaque participant. Une collation vous sera offerte sur le chemin.

A l'issue de la balade, une commémoration avec dépôt de fleurs aura lieu au cimetière militaire Britannique de la Rue du Moulin en présence de la Municipalité.

Pour tout renseignement et réservation, merci de prendre contact au 03-21-66-21-36.

Concours de Belote

Un concours de belote sera organisé par la Municipalité le samedi 11 Juillet. Les inscriptions auront lieu à 16h30 au café du centre de Neuve-Chapelle.

Ducasse

Comme chaque année, la ducasse sera parmi nous le week-end du 18,19 et 20 juillet prochain.

Vous pouvez retenir d'ores et déjà les dates :

- du 18 juillet pour le feu d'artifice à 22h45
- du 20 juillet à 18h précise pour la distribution de tickets de ducasse offerts par la Municipalité à tous les enfants de Neuve-Chapelle âgés de moins de 12 ans.

Le programme complet vous parviendra dans les prochaines semaines.

Opération Tranquillité Vacances

Afin de lutter contre les cambriolages, la Gendarmerie Nationale reconduit l'opération « Tranquillité Vacances » à l'occasion des vacances d'été. Sur simple déclaration en gendarmerie, entièrement gratuite, les gendarmes effectueront au cours de leurs patrouilles, une surveillance des habitations déclarées pendant la durée de votre absence.

Si vous êtes intéressés, il vous suffit de vous déplacer à la gendarmerie de Laventie, muni d'un justificatif de domicile.

Bonnes vacances d'été à toutes et à tous.



Attention aux arnaques

Des faux agents communaux sèment actuellement le trouble. Les malfaiteurs se présentent aux habitants en prétextant devoir tailler des haies trop imposantes moyennant des sommes considérables.

La municipalité appelle ses administrés à la vigilance.

Petit Rappel, le passage des déchets verts aura lieu jusqu'au :

24 novembre les mardis à partir de 4h30.

Nous vous rappelons que :

- les végétaux ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets
- vous devez mettre vos branchages en fagots ficelés
- Si vous disposez vos déchets verts dans un sac (20kg maxi) ne les fermez pas
- le volume présenté à la collecte doit être raisonnable. Attention la collecte est limitée à un volume de 8 sacs ou fagots.

Recensement

Une campagne de recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Tous les Neuve-Chapellois sont concernés. Des informations complémentaires seront fournies dans les prochains mois.

Allocation centre aéré

Si vous êtes concernés par l'allocation centre aéré, nous vous remercions de bien vouloir déposer votre attestation avant le 30 septembre. Merci

Inscriptions sur les listes Electorales.

La loi n° 2015-852 du 13 juillet 2015 et son décret d'application du 17 juillet ouvrent exceptionnellement les délais d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015.

Ainsi, les électeurs sollicitant leur inscription jusqu'à cette date pourront être inscrits sur la liste électorale qui servira lors des prochaines élections régionales des 6 et 13 Décembre 2015.

En vous inscrivant sur les listes électorales avant le 30 septembre 2015, vous pourrez voter aux élections régionales du mois de décembre. Après cette date, l'inscription sera effective à compter du mois de mars 2016.

Bientôt le repas des aînés !

C'est le **Samedi 10 Octobre 2015** qu'aura lieu le repas offert aux aînés de plus de 65 ans par le CCAS en la salle des Fêtes de Neuve-Chapelle.

Un courrier d'invitation vous sera adressé dans le courant du mois de septembre. Si toutefois, vous ne l'avez pas reçu, merci de vous faire connaître en Mairie.

Commémoration interculturelle pour les shaheedi.

Le 30 Août prochain, l'association interfaith shaheedi commémoration, sous le haut patronage de l'Ambassade de l'Inde, organise à la mémoire des soldats indiens qui ont fait le sacrifice de leur vie durant la Première Guerre Mondiale une commémoration interculturelle.

Une exposition aura lieu de 10h à 16h ; des prières Chrétiennes, Hindoues, Musulmanes, Sikhs se dérouleront de 12h15 et 13h15 en entrée libre sur la commune de Richebourg avec une pause entre chaque session.

Une commémoration aura également lieu au Mémorial Indien à 14h30.

Direction générale des finances publiques

Dans le cadre de sa politique d'accueil du public, la DGFIP développe l'usage des modes de contact à distance (internet, courriel, téléphone ...)

Dans le département du Pas de Calais, la déclinaison de ces orientations nationales se traduit par la mise en œuvre d'un nouveau dispositif prenant effet au 1^{er} juin 2015.

A compter de cette date, la trésorerie assurera l'accueil du public chaque matinée de 8h45 à 12h.

Passage des encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **4 novembre 2015** à partir de 4h30.

Je vous invite à sortir vos encombrants la veille au soir et à les placer devant votre habitation en prenant soin de ne pas gêner la circulation des piétons ainsi que celles des véhicules.

Merci de bien vouloir séparer bois et déchets, pour que les agents puissent collecter indépendamment.

Si l'ensemble de la commune ne peut être collecté en une seule journée, le ramassage se poursuivra le lendemain.

Par ailleurs, nous vous informons que les déchets suivants ne seront pas collectés: pneumatiques, gravats, tôles fibrociment, déchets spéciaux (peintures, huiles, produits toxiques), cuves à fioul, carcasses de voiture, déchets verts.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Collecte des déchets verts

Petit Rappel, les derniers passages des déchets verts auront lieu les mardis jusqu'au **24 novembre**.

Nous vous rappelons que :

- les végétaux ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets
- vous devez mettre vos branchages en fagots ficelés
- Si vous disposez vos déchets verts dans un sac (20kg maxi) ne les fermez pas
- le volume présenté à la collecte doit être raisonnable. Attention la collecte est limitée à un volume de 8 sacs ou fagots.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Inscriptions sur les listes Electorales.

Les électeurs qui souhaitent leur inscription sur la liste électorale peuvent s'inscrire jusqu'au 31 décembre prochain.

Commémoration pour le 11 Novembre 2015.

A l'occasion du 11 Novembre, la Municipalité, les enfants de l'Ecole du Vieux Moulin et l'association du Souvenir Français vous invitent au dépôt de gerbe qui se déroulera au monument aux Morts de la commune de Neuve-Chapelle le **Mardi 10 Novembre à 11h** et sera suivie d'un verre de l'amitié à la salle communale

Cérémonie au Mémorial Indien

Vous êtes invités à la commémoration de la bataille de Neuve-Chapelle qui se déroulera au Mémorial Indien de la Bombe le **Judi 12 Novembre 2015** à 15h45 ainsi qu'à la réception à la salle communale.

Exposition Parcours « Confrontations 14-18 »

A partir du 16 novembre et jusqu'au 29 février 2016, l'association Alloeu Terre de Batailles organise différentes expositions sur le thème « confrontations 14-18 ». Un parcours comprenant différents éléments seront présentés sur plusieurs sites :

- La séparation des familles à l'office du tourisme de Fournes en Weppes
- L'invasion allemande en Mairie d'Estaires
- L'occupant Allemand au Musée des Canonnières à Lille
- La présence alliée en Mairie de Laventie
- Des cultures différentes à la Médiathèque de la Gorgue
- L'univers des Tranchées : durant les permanences en Mairie de Neuve-Chapelle
- le milieu géographique en Mairie de Lorgies
- le feu et l'acier en Mairie d'Aubers
- Les armes nouvelles à la Médiathèque de Bois Grenier
- La guerre industrielle au centre socio culturelle de Sailly sur la Lys
- L'autorité militaire à la médiathèque de Merville
- le combat à la bibliothèque de Richebourg
- l'ennemi captif à la bibliothèque de Fleurbaix
- Le mort de Masse au Musée de la bataille de Fromelles
- Le deuil des camarades en Mairie de Illies

Un dépliant relatif aux différentes expositions sera disponible en Mairie

Permanences

Monsieur GAQUERE, Conseiller Départemental, tiendra sa permanence le 13 Novembre 2015 de 11h30 à 12h00.

La prochaine permanence de Monsieur SAINT ANDRE, Député du Pas-de-Calais, est fixée le 27 Novembre 2015 de 17h15 à 17h45.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Travaux d'assainissement

Le raccordement des habitations de la ruelle du Curé et d'une partie de la rue de la vieille bombe sont en cours de réalisation.

Durant les travaux, ces rues seront fermées à la circulation à l'exception des riverains.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Divagation des chiens

Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils ne doivent pas les laisser vagabonder.

La responsabilité du propriétaire peut être engagée en cas de morsure.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Collecte De bouchons- l'Union fait la force

Un handicap... une aide... une mobilisation... aidons Camille et l'association des bouchons d'amour.

Vous pouvez déposer vos bouchons le samedi au Marché auprès de Sébastien (Maraicher)

Commission jeunes

La Commission municipale jeunes s'est réunie le 02 Octobre à 18h30.

La municipalité remercie les jeunes de s'être déplacés. Ceux-ci ont eu l'opportunité de présenter leurs souhaits.

Certains projets seront mis à l'étude.

Recensement

Dans le cadre du recensement de population organisé en collaboration avec L'INSEE du 21 janvier au 20 février 2016, la Mairie recherche un agent recenseur, connaissant bien le village.

Si vous êtes disponible, sérieux, organisé, motivé, merci de déposer votre candidature en Mairie avant le 15 Novembre prochain.

Défibrillateur

Lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, il a été décidé l'installation d'un défibrillateur sur le mur extérieur de la Mairie.

Horaires du cimetière

Suite à différents vols, le Cimetière est ouvert au public du 1^{er} avril au 15 novembre de 8h à 19h et du 16 novembre au 31 mars de 08h à 18h. Dans l'intérêt de tous, merci de bien vouloir refermer la porte derrière vous après chaque passage.

Passage des encombrants

Les prochaines collectes d'encombrants auront lieu les **23 Mars et 03 Novembre** à partir de 4h30.

Je vous invite à sortir vos encombrants la veille au soir et à les placer devant votre habitation en prenant soin de ne pas gêner la circulation des piétons ainsi que celles des véhicules.

Merci de bien vouloir séparer bois et déchets, pour que les agents puissent collecter indépendamment.

Si la commune ne peut être collectée en une seule journée, le ramassage se poursuivra le lendemain.

Par ailleurs, nous vous informons que les déchets suivants ne seront pas collectés: pneumatiques, gravats, tôles fibro-ciment, déchets spéciaux (peintures, huiles, produits toxiques), cuves à fioul, carcasses de voiture, déchets verts.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service « collecte des déchets » au 03.21.57.08.78

Collecte des déchets verts

La collecte des déchets verts aura lieu pour 2016 tous les mardis matin à partir de 4h30 du **mardi 05 Avril** au **29 novembre**.

Nous vous rappelons que :

- les végétaux ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets
- vous devez mettre vos branchages en fagots ficelés (longueur maxi 1m20)
- Si vous disposez vos déchets verts dans un sac (20kg maxi) ne les fermez pas
- le volume présenté à la collecte doit être raisonnable. Attention la collecte est limitée à un volume de 8 sacs ou fagots.

RECENSEMENT

Les 3 agents recenseurs ont sillonné les rues de Neuve-Chapelle pendant plus de 4 semaines. Nous les remercions pour leur travail et vous remercions pour votre participation active.

Les feuilles et les résultats internet ont été récupérés par l'INSEE qui va à présent entreprendre un long travail de traitement des données. Dans plusieurs mois, l'institut fournira des statistiques complètes sur la structure de notre population

AGREMENT DE PIEGEUR.

Suite à une forte recrudescence de nuisibles en 2014, l'USAN a organisé une session de formation à l'agrément de piègeur destinée à toutes les personnes souhaitant s'investir personnellement dans la lutte, en particulier contre le rat musqué.

Après le succès rencontré l'an dernier, l'USAN a décidé de renouveler l'opération en 2016. Comme pour les sessions précédentes, cette proposition s'adresse à tous (particuliers, employés communaux, agriculteurs, piègeurs débutants ou occasionnels non encore agréés).

La formation s'étale sur 2 jours. L'USAN prend en charge les frais à sa charge et une indemnité de déplacement est également prévue pour chaque participant.

Je vous précise que l'agrément de piègeur est une formation théorique concernant toutes les espèces nuisibles et non spécifiquement le rat musqué. Par ailleurs, les dates du stage ne seront connues qu'après clôture des inscriptions, en fonction du nombre de candidatures.

Si vous êtes intéressés par cette formation, je vous prie de bien vouloir vous rapprocher du secrétariat de Mairie avant le 8 Avril prochain.

SIADDEBP

Le SIADDEBP de Violaines (Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable du Bas Pays) a mis en place un nouveau service « gestion des paiements » créé en septembre 2015.

Un bureau a été spécialement aménagé afin de recevoir les abonnés qui rencontreraient des difficultés pour le règlement de leur facture d'eau potable.

Madame Corine HECQUET se tient à l'écoute des abonnés pour les assister dans leurs démarches et trouver des solutions d'aide financière, son rôle est de faciliter l'accès aux différents organismes sociaux et d'informer les abonnés sur les possibilités d'aménagements de dette qui s'offrent à eux.

Madame HECQUET peut être contactée sur sa ligne directe au 03.21.25.42.64

Déchetteries

Sept déchetteries sont installées sur le territoire. Elles permettent le dépôt des appareils électroménagers, du bois, de la ferraille, des gravats, des encombrants, des déchets verts, etc.

Elles sont ouvertes :

- du mardi au samedi de 9 h 20 à 18 h
- les dimanches et jours fériés de 9 h 20 à 12 h

Fermeture chaque lundi, le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai).

Déchetterie de Béthune :

rue du Rabat, 03-21-57-38-54

Déchetterie de Bruay-La-Buissière

rue de Bellevue, 03-21-52-47-46

Déchetterie de Calonne-Ricouart

rue de Champagne, 03-21-61-07-37

Déchetterie de Marles-les-Mines

rue du Centre, 03-21-65-06-61

Déchetterie de Ruitz

zone industrielle, 03-21-52-48-09

Déchetterie d'Haisnes-les-La Bassée,

route de Vermelles, 03-21-37-49-85

Déchetterie de Noeux-les-Mines

rue de l'Égalité, 03-21-66-96-63

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Permanences en Mairie

Monsieur GAQUERE, Conseiller Départemental, tiendra sa permanence le 2^{ème} vendredi de chaque mois de 11h30 à 12h00.

La prochaine permanence de Monsieur SAINT-ANDRE, Député du Pas-de-Calais, est fixée le 15 Avril 2016 de 17h à 17h30.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Rentrée scolaire 2016-2017

Pour toute inscription à l'école du Vieux Moulin, Merci de prendre contact avec la directrice Melle CORNIL, au 03.21.26.59.24

Temps d'activité périscolaire (TAP)

Nous recherchons pour les T.A.P à l'école du vieux moulin à Neuve-Chapelle, pour la rentrée 2016-2017, une personne étant disponible le mardi et le vendredi de 15h à 16h30, pour aider ou animer les travaux manuels, les activités musicales ou sportives (basket, ping-pong etc...)

Vous pouvez contacter Mme Ghislaine GRIMONPREZ, Adjointe aux Affaires Scolaires, au 06.50.78.86.93 pour renseignement ou inscription.

Merci

Signalisation routière CD 171

Dans le cadre de la sécurité routière, et après étude du Conseil Général sur la signalétique existante, des modifications seront apportées et un radar pédagogique sera installé rue du bois.

Rappels civiques de Monsieur le Maire:

Il arrive que les éboueurs, dans la rapidité de leur intervention ne remettent pas exactement la poubelle à l'endroit initial ou que par temps violents les bacs se renversent.

Afin de maintenir un cadre de vie agréable pour tous, il est rappelé que les conteneurs d'ordures ménagères ne doivent pas rester sur le trottoir en dehors des jours de ramassage.

Pour le respect du voisinage, Il est à nouveau rappelé aux propriétaires de chien qu'ils ne doivent pas les laisser vagabonder.

Quelques rappels civiques:

- Les jeux de ballons sont interdits sur la place devant et derrière l'église.
- Pour la tranquillité et le respect des voisins, les travaux de jardinage, la taille des haies et les tontes de pelouse sont interdits le dimanche en journée mais tolérés le matin. Dans la semaine, n'oublions pas qu'il y a une heure raisonnable pour arrêter les travaux bruyants.
- Rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets végétaux ainsi que les déchets ménagers.
- La loi sur les « Accès Handicap » nous demande de libérer les trottoirs et de laisser un passage suffisant pour un piéton, une chaise roulante, une poussette d'enfant.
- Ne vous garez pas trop près d'un virage, cela empêche la visibilité et peut créer un accident.
- Les déjections des chiens en promenade doivent être ramassées par l'accompagnant. Les chiens même tenus en laisse, sont interdits sur le terrain de sport, par respect pour les enfants, les footballeurs et les joueurs de pétanque... Chaque propriétaire est responsable de son chien vagabondant ou en laisse.

Collecte des déchets verts :

La collecte des déchets verts aura lieu pour 2016 tous les mardis matin à partir de 4h30 du **mardi 05 Avril** au **29 novembre**.

Nous vous rappelons que :

- les végétaux ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets
- vous devez mettre vos branchages en fagots ficelés (longueur maxi 1m20)
- Si vous disposez vos déchets verts dans un sac (20kg maxi) ne les fermez pas
- le volume présenté à la collecte doit être raisonnable. Attention la collecte est limitée à un volume de 8 sacs ou fagots.

Cimetière

Pour information, le cimetière est ouvert :

Du 1^{er} avril au 15 Novembre de 8h à 19h

Du 16 novembre au 31 Mars de 8h à 18h

Pour la sécurité des lieux, merci de refermer la porte.

Pour le respect de l'environnement, les espaces verts du cimetière sont entretenus avec le minimum de produits phytosanitaires.

Pour la propreté des lieux, la Municipalité se réserve le droit de ramasser les pots et fleurs séchées trainant dans les allées.

Nous vous rappelons qu'en application du code pénal, la violation ou la profanation que ce soit de tombe, sépulture, d'urne cinéraire ou de monument édifié à la mémoire des morts est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Merci de ne pas stationner devant la grille afin de laisser le passage aux agents municipaux et aux entreprises de pompes funèbres.

Signalisation routière CD 171

Dans le cadre de la sécurité routière, et après étude du Conseil Général sur la signalétique existante, des modifications seront apportées. Certains panneaux seront enlevés dans le village pour être installés uniquement aux entrées de Neuve-Chapelle et seront applicables à l'ensemble de la commune :

-la vitesse limitée à 50km/h

-les intersections en priorité à droite

- et le stationnement sur trottoir limité à 3 T 5

Le 25 avril 2016, un radar pédagogique sera installé rue du Bois, pour une durée de 2 semaines.

Service de la Poste.

Le facteur est le 2^{ème} personnage préféré des Français, il arrive juste après le boulanger et devant le pompier. Il assure la distribution du courrier six jours sur 7 ainsi que la vente des produits et services du Courrier (timbres, Prêt à Poster, recommandés, réexpédition du courrier...). Ses missions évoluent. Il participe désormais au développement de nouvelles offres à travers des services de proximité : le portage à domicile de médicaments, de courses, le relevé de consommation de compteurs (gaz, électricité...), l'assistance à domicile permettant l'installation d'appareils, la surveillance à domicile des personnes âgées fragilisées....

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec votre bureau de poste.

Allocation Vacances

Comme chaque année, le Conseil Municipal reconduira, pour 2016, le paiement d'une allocation aux enfants de Neuve-Chapelle âgées de 4 à 16 ans fréquentant un centre aéré ou partant en colonie de vacances.

Une seule participation sera versée par enfant et uniquement pour la période des vacances prises entre le 1^{er} juillet et le 31 août. Le Maximum retenu par enfant est de 4 semaines.

Pour une présence journalière complète, le montant de cette allocation est de 39 euros par enfant et par semaine.

Si vous êtes concerné et intéressé par cette formule, vous voudrez bien vous inscrire en mairie pour le 30 juin 2016 et retirer l'attestation qui devra être signée par le Directeur du centre aéré ou de la colonie de vacances.

Cette attestation, déposée en mairie pour le 30 septembre 2016, et accompagnée d'un RIB ou RIP permettra le versement de l'allocation vacances pour le 15 octobre 2016. Après le 30 juin 2016, aucune demande ne sera plus prise en compte. Et après le 30 septembre 2016 aucun paiement ne pourra plus être effectué.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Déclaration de Revenus

Pour aider les contribuables à remplir leur déclaration, un agent du centre des impôts de Béthune tiendra une permanence en mairie de Neuve-Chapelle le Vendredi 13 mai 2016 de 14 h à 16 h.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Cambriolages

Plusieurs cambriolages ont eu lieu depuis le début de l'année dans la commune, nous vous invitons à contacter la gendarmerie nationale pour toute situation suspecte.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Collecte des déchets verts :

La collecte des déchets verts aura lieu pour 2016 tous les mardis matin à partir de 4h30 du **mardi 05 Avril** au **29 novembre**.

Nous vous rappelons que :

- les végétaux ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets
- vous devez mettre vos branchages en fagots ficelés (longueur maxi 1m20)
- Si vous disposez vos déchets verts dans un sac (20kg maxi) ne les fermez pas
- le volume présenté à la collecte doit être raisonnable. Attention la collecte est limitée à un volume de 8 sacs ou fagots.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Déclaration de Revenus

Pour aider les contribuables à remplir leur déclaration, un agent du centre des impôts de Béthune tiendra une permanence en mairie de Neuve-Chapelle le Vendredi 13 mai 2016 de 14 h à 16 h.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Cambriolages

Plusieurs cambriolages ont eu lieu depuis le début de l'année dans la commune, nous vous invitons à contacter la gendarmerie nationale pour toute situation suspecte.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Collecte des déchets verts :

La collecte des déchets verts aura lieu pour 2016 tous les mardis matin à partir de 4h30 du **mardi 05 Avril** au **29 novembre**.

Nous vous rappelons que :

- les végétaux ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets
- vous devez mettre vos branchages en fagots ficelés (longueur maxi 1m20)
- Si vous disposez vos déchets verts dans un sac (20kg maxi) ne les fermez pas
- le volume présenté à la collecte doit être raisonnable. Attention la collecte est limitée à un volume de 8 sacs ou fagots.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

PARTICIPATION CITOYENNE

Nous vous convions à une réunion d'information le **24 juin 2016 à 18h30 Salle communale**, afin d'évoquer l'éventuelle mise en place d'une Participation Citoyenne dans la commune.

Ce dispositif, qui s'inscrit dans une politique de sécurité publique, serait installé dans le cadre d'un partenariat entre la Gendarmerie et la Commune, tout en y impliquant les résidents.

L'objet de la Participation Citoyenne est d'associer les habitants d'un même ensemble résidentiel à la protection de leur environnement et de leurs biens. Son objectif consiste à développer les échanges entre les habitants et la Gendarmerie, afin de mieux prévenir les actes de délinquance dans un secteur déterminé.

Afin de vous présenter ce dispositif, qui ne sera efficace qu'avec l'adhésion du plus grand nombre, nous vous convions donc à une réunion d'information en présence des représentants de la Gendarmerie et des membres du Conseil Municipal.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Permanence du Député

La prochaine permanence de Monsieur Saint-André se tiendra en Mairie le Vendredi 23 Septembre 2016 de 17h15 à 17h45.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Déchets verts

Petit Rappel, le passage des déchets verts aura lieu jusqu'au :

29 novembre les mardis à partir de 4h30.

Nous vous rappelons que :

- les végétaux ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets
- vous devez mettre vos branchages en fagots ficelés
- Si vous disposez vos déchets verts dans un sac (20kg maxi) ne les fermez pas
- le volume présenté à la collecte doit être raisonnable. Attention la collecte est limitée à un volume de 8 sacs ou fagots.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Passage des encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **03 novembre 2016** à partir de 4h30.

Je vous invite à sortir vos encombrants la veille au soir et à les placer devant votre habitation en prenant soin de ne pas gêner la circulation des piétons ainsi que celles des véhicules.

Merci de bien vouloir séparer bois et déchets, pour que les agents puissent collecter indépendamment.

Si l'ensemble de la commune ne peut être collecté en une seule journée, le ramassage se poursuivra le lendemain.

Par ailleurs, nous vous informons que les déchets suivants ne seront pas collectés: pneumatiques, gravats, tôles fibrociment, déchets spéciaux (peintures, huiles, produits toxiques), cuves à fioul, carcasses de voiture, déchets verts.

MISE EN SECURITE-RENTREE SCOLAIRE

La circulaire préfectorale du 22 Août 2016 rappelle les termes de la circulaire ministérielle 2015-205 du 25 novembre 2015 concernant la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels.

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2016-2017, une attention particulière sera portée aux abords des écoles :

L'arrêt et le stationnement devant et à proximité de l'école du Vieux Moulin seront interdits, y compris pour y déposer les enfants.

Cette interdiction sera matérialisée par de la peinture jaune sur les bordures trottoir.

PARTICIPATION CITOYENNE

Une quarantaine de personnes ont participé à la réunion d'information qui s'est déroulée le vendredi 08 Juillet 2016 à 18h30 à la Salle communale afin d'évoquer l'éventuelle mise en place d'une Participation Citoyenne.

Ce dispositif, qui s'inscrit dans une politique de sécurité publique, serait installé dans le cadre d'un partenariat entre la Gendarmerie et la Commune, tout en y impliquant les résidents.

L'objet de la Participation Citoyenne est d'associer les habitants d'un même ensemble résidentiel à la protection de leur environnement et de leurs biens. **Son objectif consiste à développer les échanges entre les habitants et la Gendarmerie**, afin de mieux prévenir les actes de délinquance dans un secteur déterminé.

Quelques personnes ont d'ores et déjà adhéré. Si vous souhaitez être référent, merci de vous faire connaître en Mairie.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement des habitations de la rue de la vieille bombe reprendront le 12 septembre par le rabat de la nappe.

Durant les travaux, cette rue sera fermée à la circulation à l'exception des riverains.

Passage des encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **3 novembre 2016** à partir de 4h30.

Je vous invite à sortir vos encombrants la veille au soir et à les placer devant votre habitation en prenant soin de ne pas gêner la circulation des piétons ainsi que celles des véhicules.

Merci de bien vouloir séparer bois et déchets, pour que les agents puissent collecter indépendamment.

Si l'ensemble de la commune ne peut être collecté en une seule journée, le ramassage se poursuivra le lendemain.

Par ailleurs, nous vous informons que les déchets suivants ne seront pas collectés: pneumatiques, gravats, tôles fibrociment, déchets spéciaux (peintures, huiles, produits toxiques), cuves à fioul, carcasses de voiture, déchets verts.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Collecte des déchets verts

Petit Rappel, les derniers passages des déchets verts auront lieu les mardis jusqu'au **29 novembre 2016**.

Nous vous rappelons que :

- les végétaux ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets
- vous devez mettre vos branchages en fagots ficelés
- Si vous disposez vos déchets verts dans un sac (20kg maxi) ne les fermez pas
- le volume présenté à la collecte doit être raisonnable. Attention la collecte est limitée à un volume de 8 sacs ou fagots.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Inscriptions sur les listes Electorales.

Les électeurs qui souhaitent leur inscription sur la liste électorale peuvent s'inscrire jusqu'au 31 décembre prochain.



Commémoration pour le 11 Novembre 2016

A l'occasion du 11 Novembre, la Municipalité et l'association du Souvenir Français vous invitent au dépôt de gerbe qui se déroulera au monument aux Morts de la commune de Neuve-Chapelle le **Samedi 12 Novembre à 14h30**

Cérémonie au Mémorial Indien

Vous êtes invités à la commémoration de la bataille de Neuve-Chapelle qui se déroulera au Mémorial Indien de la Bombe le **Samedi 12 Novembre 2016 à 15h45** ainsi qu'à la réception à la salle communale.

Recensement militaire

Tous les jeunes Français, garçons et filles doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

La Mairie remettra une attestation de recensement qui vous sera réclamée pour tout examen ou concours, permis de conduire...



Permanences

Monsieur GAQUERE, Conseiller Départemental, tiendra sa permanence le 2^{ème} vendredi de chaque mois de 11h30 à 12h00.

La prochaine permanence de Monsieur SAINT ANDRE, Député du Pas-de-Calais, est fixée le 25 Novembre 2016 de 17h15 à 17h45.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Passage de la Balayeuse

Le prochain passage de la balayeuse aura lieu le Jeudi 15 Décembre 2016.

Nous vous remercions de bien vouloir éviter de stationner vos véhicules le long des trottoirs.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Travaux d'assainissement.

Les travaux d'assainissement de la rue de la Vieille Bombe sont en cours.

Nous vous rappelons que celle-ci est interdite à la circulation (sauf riverains) et que la rue des cytises est en double sens.

Je demande à chacun la plus grande prudence et la plus grande patience. Merci de votre compréhension.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Curage des Fossés

L'USAN réalise actuellement des travaux de curage du courant du Frênelet en commençant par la rue de Carnin pour se terminer à la rivière des laies.

Mission locale

Vous avez entre 16 et 26 ans, vous avez terminé vos études ; vous êtes demandeur d'emploi ou à la recherche d'une formation, d'une orientation professionnelle ; Vous cherchez une formation, une aide ; vous rencontrez des difficultés dans votre vie quotidienne.

La Mission Locale vous accueille lors de ses permanences en Mairie de Neuve-Chapelle.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous :

Mission Locale de l'Artois

Centre Olympie 92
Place de la communication
Avenue de Rome
62400 BETHUNE
Téléphone : 03 21 64 49 40
Fax : 03 21 64 49 41

Défibrillateurs :

Notre municipalité s'est équipée, il y a quelques semaines, de deux Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE).

Un défibrillateur a été installé dans une armoire sur le Mur de façade de la Mairie et un second à la salle communale.

Chaque année, environ 50 000 personnes en France meurent d'un arrêt cardiaque. Beaucoup de ces décès surviennent en présence de témoins qui sont bien souvent impuissants devant ce drame devant lequel il faudrait intervenir rapidement.

Après la pose des électrodes, l'appareil procède à un diagnostic qui décidera, ou pas, son déclenchement. Le défibrillateur ne délivrera donc de choc électrique que si celui-ci est nécessaire. Il ne choque que les fibrillations ventriculaires. Il va aussi guider l'utilisateur pour la réalisation du massage cardiaque, indispensable pour assurer la circulation du sang. Les données collectées par l'appareil serviront ensuite aux services de secours.

Une séance de formation concernant l'utilisation du défibrillateur a eu lieu en Mairie avec la participation d'élus, du personnel enseignant et de quelques commerçants.



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.